

NOM :
Prénom :
Classe :

CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET

La fourniture des services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Education nationale. Elle répond à un objectif pédagogique et éducatif tel qu'il est notamment défini dans le code de l'Education et dans sa partie législative par l'ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000. Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire, signataires des présentes, un environnement numérique de travail favorisant notamment le travail coopératif.

La charte définit les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'établissement scolaire ou de l'école, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur. La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

L'accès aux postes de consultations d'Internet est soumis à la signature de cette charte.

1- Règles générales d'utilisation de l'informatique

Chaque utilisateur se voit attribuer un login d'accès au réseau pédagogique de l'établissement filaire et WiFi ainsi qu'à l'ENT (environnement numérique de travail).

- Respecter le matériel qui est mis à disposition.
- Enregistrer correctement les fichiers à la demande du professeur dans l'espace précisé (personnel, classe).
- Ne pas ouvrir, modifier ou effacer les fichiers des autres.
- Ne pas modifier les configurations du système, le bureau, les répertoires et les fichiers.
- Ne pas utiliser de supports informatiques (disques durs ou clés USB) extérieurs à l'établissement sans autorisation.
- Demander l'autorisation avant d'imprimer.
- Avertir le professeur en cas de problème.

2- Consultations sur Internet

Toute utilisation d'Internet s'effectue dans le cadre d'objectifs pédagogiques, d'enrichissement personnel ou du projet d'orientation de l'élève que ce soit en classe avec un professeur ou en autonomie au CDI ;

Il est interdit de charger à l'écran ou sur le disque dur des documents à caractère raciste, extrémiste ou pornographique.

Lors de la consultation, il est interdit de répondre aux propositions commerciales des sites visités ainsi que de s'identifier nommément sur un site.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, le téléchargement de logiciels n'est pas autorisé.

3- Edifier sur Internet (créer un site ou communiquer avec un autre établissement)

Le directeur de publication est le chef d'établissement. C'est lui qui assure la responsabilité juridique de toute publication dans l'établissement scolaire. Il sera donc tenu informé précisément de tous les écrits publiés sur le Web. Les blogs, pads ou forums peuvent être utilisés dans le cadre pédagogique, sous la responsabilité d'un enseignant.

Qu'ils soient majeurs ou mineurs, les utilisateurs du réseau assument la responsabilité de tous leurs écrits. Ainsi, toute communication doit être signée (prénom et classe pour les élèves mineurs après contrôle de l'enseignant).

Toute diffusion de travaux sur le Web doit respecter la législation, les libertés et les droits fondamentaux de l'individu :

- La publication ou la distribution de documents ou de logiciels téléchargés est soumise à l'autorisation du propriétaire des droits d'auteur.
- La diffamation, l'injure, l'incitation aux crimes, aux délits ou à la haine raciale sont interdits.
- Dans le cadre de la protection des mineurs, les travaux d'élèves ne feront apparaître que leur prénom et leur classe. Toute diffusion de photos de personnes implique l'autorisation de ces dernières. Aucune photo d'élèves mineurs ne peut être diffusée sur Internet sans l'autorisation du représentant légal.

4- Messagerie électronique et Blogs

Dans le cadre de l'utilisation de l'ENT (environnement numérique de travail), un accès à la messagerie est ouvert pour chaque utilisateur afin de favoriser la communication interne. Les élèves doivent veiller à **utiliser ce canal en respectant les règles**.

En revanche, les « chats » ou forums de discussion n'entrant pas dans le cadre pédagogique direct ne sont donc pas autorisés. Des activités pédagogiques, sous la responsabilité d'enseignants, seront mises en œuvre en ce sens.

Ne pas dire de mal des autres (insultes, injures, propos racistes ou xénophobes, ...), ne pas dévoiler des informations liées à la vie privée des personnes, ne pas prendre, ni diffuser des photos, des vidéos ou des enregistrements sonores sans l'accord préalable de la personne concernée. Il est recommandé de ne pas participer aux blogs dont le contenu est litigieux et d'en avertir un adulte digne de confiance (selon le cas, enseignant, CPE, principale, AED ou les parents).

5- Contrôles techniques

Des contrôles techniques peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des élèves et notamment des mineurs ;

L'établissement se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.

- soit dans un souci de sécurité de réseau et/ou des ressources informatiques ;

Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des Services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées. L'établissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

- soit dans un souci de vérification que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

6- Respect de la législation

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 2, et notamment à utiliser les services :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte d'utilisation d'Internet au sein du collège La Lauzière et m'engage à le respecter.

Le non respect de cette charte m'exposera, d'une part, à des mesures disciplinaires au sein de l'établissement, d'autre part aux poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

L'utilisation d'internet doit se faire en conformité avec la LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :